

Jeunesse et cohésion sociale

Date : juin 2020
N. Réf : PAJ/chv

Aux parents des élèves des
établissements scolaires yverdonnois domiciliés
à Yverdon-les-Bains

Année scolaire 2020-2021 Remboursement de frais de transport – abonnements MOBILIS

Madame, Monsieur,

Nous vous informons ci-après des modalités de remboursement de l'abonnement MOBILIS pour les élèves domiciliés à Yverdon-les-Bains :

- **Motion Cotting - uniquement pour les élèves de 1P à 8P**

Cette gratuité est accordée aux élèves jusqu'à la 8P et dont le revenu annuel imposable des parents n'excède pas le montant de CHF 60'000.-

(Fournir une copie de la dernière **décision de taxation** des impôts)

- **Elèves de 7P à 11S domiciliés à plus de 2,5 km de l'établissement scolaire**

Cette gratuité est accordée aux élèves de 7P jusqu'à 11S si le trajet entre le domicile et l'école est supérieur à 2.5km, le trajet en mode « piéton » le plus cohérent sur Google Maps faisant foi.

En cas de doute, vous pouvez contacter le Service jeunesse et cohésion sociale (JECOS) pour vérifier votre droit à un éventuel remboursement. Cette demande d'information peut être faite avant l'achat de l'abonnement.

Marche à suivre par les parents

- ✓ Acheter l'abonnement (mensuel ou annuel)
- ✓ Remplir le formulaire « demande de remboursement pour frais de transport »
- ✓ Transmettre votre demande au Service jeunesse et cohésion sociale avec la quittance d'achat originale mentionnant le nom de votre enfant et la validité de l'abonnement
 - * délai demande de remboursement de janvier à juillet : 31 juillet
 - * délai demande de remboursement d'août à décembre : 31 décembre

Le remboursement sera effectué directement sur votre compte bancaire ou postal. Il n'interviendra que pour les abonnements annuels et mensuels, à l'exclusion des courses individuelles et des carnets de tickets.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Jeunesse et cohésion sociale
Le Chef de service
Pierre-André Junod



Yverdon-les-Bains

Jeunesse et cohésion sociale

Demande de remboursement des frais de transport.

- + 2.5 km (7P au RAC)
- Motion cotting (1P à la 8P)

Année scolaire -

Nom et prénom de l'élève :	
Date de naissance :	
Collège et classe :	
Etablissement :	
Secondaire : <input type="checkbox"/> De Félice (ESDF) <input type="checkbox"/> Léon-Michaud (ESLM)	Primaire : <input type="checkbox"/> Pestalozzi (EPP) <input type="checkbox"/> Edmond-Gilliard (EPEG)

Personne responsable :
Adresse exacte :
Numéro de téléphone :
Versement sur compte postal / bancaire, n° IBAN obligatoire :
CH _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

+2.5km , distance du domicile à l'école (le plus cohérent selon google map.ch) :	km
Motion Cotting , revenu imposable du ménage : (joindre la dernière décision de taxation des impôts)	CHF

Montant à rembourser :	CHF
Date(s) de validité de(s) l'abonnement(s) :	

Date et signature :
